



Nos honoraires

Quel que soit le cabinet, le montant des commissions doit être clairement précisé et ajouté en supplément du prix de vente que vous aurez défini.

6%

HT pour les campings dont le prix est inférieur à 500 000 € avec un forfait minimum de 25 000 € HT.

5%

HT pour les campings dont le prix est supérieur à 500 000 € et inférieur à 1 000 000 €.

4.5%

HT pour les campings dont le prix est supérieur à 1 000 000 € et inférieur à 2 000 000 €.

3.5%

HT pour les campings dont le prix est supérieur à 2 000 000 €.